

République Française  
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE  
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 31 mars 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 10

Pouvoirs : 0

**N° DEL-2023-05**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Commune de Neuillé le Lierre**

**Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 7 avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

**Présents :**

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Laurent DUCARD, Philippe PONTILLON, Loïc PELÉ, Joël LAMOTTE, Dominique NOURRY, Danis SIX, Richard THIBAUT.

**Absents excusés :** Ingrid MÉTAIS, Vanessa TESSIER.

**Secrétaire de séance :** Cécile BERLAND

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Ainsi qu'il est prévu à l'article 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un Président pour la présentation du compte administratif 2022, le Maire peut assister à la discussion et même préciser certains points mais doit se retirer au moment du vote.

Madame MOUGEOLLE Natacha, 1<sup>ère</sup> Adjointe, est nommée Présidente de séance.

Dépenses de fonctionnement	505 249,89 €	Dépenses d'investissement	146 584,37 €
Recettes de fonctionnement	588 276,88 €	Recettes d'investissement	106 857,96 €

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Natacha MOUGEOLLE élue conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte administratif 2022 de la commune.

Fait à Neuillé le Lierre, le 7 avril 2023  
Le Maire, Blandine BENOIST.